

Informations et procédures destinées aux parents

1. ABSENCE DE L'ÉCOLE

Si votre enfant doit s'absenter, il est obligatoire de motiver :

- A. Inscrire son absence sur le portail mParent < a href="https://portailparents.ca/accueil/fr/">https://portailparents.ca/accueil/fr/
OU ↓
Envoyer un courriel au secrétariat de l'école au < a href="mailto:notre-dame-du-rosaie@csrsaguenay.qc.ca">notre-dame-du-rosaie@csrsaguenay.qc.ca ainsi qu'à l'enseignant de votre enfant.
- B. Il est également de votre responsabilité d'aviser le service de garde au 418 543-6067 poste 3610 ou par courriel au < a href="mailto:ndr.servicegarde@csrsaguenay.qc.ca">ndr.servicegarde@csrsaguenay.qc.ca.

2. ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, nous vous informons qu'il n'y pas de surveillance par les adultes avant **7 h 43 le matin** et **12 h 43 le midi**. En dehors de ces heures, il est strictement interdit pour votre enfant de se retrouver sur la cour de récréation. L'école ne se tient pas responsable des événements qui pourraient survenir.

3. DÉPART DINER ET SOIR

Les enseignants assurent une surveillance des élèves 10 minutes après la fin des cours soit de 11 h 23 à 11 h 33 et de 15 h 18 à 15 h 28.

Après ces heures, votre enfant sera dirigé au service de garde de l'école et des frais vous seront chargés.

4. DÉPART HÂTIF

Concernant les départs hâtifs durant les heures de classe, vous devez aviser obligatoirement:

1. l'enseignant de votre enfant **par courriel**;
2. le **service de garde** (s'il y a lieu) par courriel le plus possible ou par téléphone;
3. ET la **secrétaire** par le biais du **portail Mozaïk**.

Il est de votre responsabilité d'aviser l'école au minimum 24 h avant le départ. Passé ce délai, aucun changement de dernière minute ne sera autorisé pour le transport scolaire et le service de garde. De plus, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir, dans la mesure du possible, prendre vos rendez-vous en dehors des heures de classe.

5. STATIONNEMENT

Il est **INTERDIT** de circuler sur le stationnement de l'école à l'heure d'arrivée et de départ des élèves :

7 h 40 à 8 h

11 h 10 à 11 h 40

12 h 35 à 13 h

14 h 15 à 14 h 30

Stationnement autorisé :

1. Rue Saint-Éphrem, une brigadière attendra votre enfant en toute sécurité,
2. ****Nouveau**** rue Régent après le départ des autobus scolaires.

Dans le souci de protéger les élèves et les membres du personnel de tout incident, en tout temps, vous devez circuler de façon sécuritaire dans les alentours de l'école. À l'extérieur des heures d'arrivée et de départ des élèves et des membres du personnel, vous devez déposer et venir chercher votre enfant à la porte du secrétariat (porte #1). Dans ce cas, nous vous serions reconnaissant de vous stationner dans la rue Bourget le plus possible.

Il est **INTERDIT** d'utiliser le stationnement de l'école afin de le laisser libre pour les employés.

6. CORRESPONDANCE

- **Il est de votre devoir de vérifier tous les soirs la pochette facteur de votre enfant et/ou son agenda ainsi que votre boîte de courriels. Nous vous suggérons de vérifier souvent car des informations importantes vous seront acheminées régulièrement par ce moyen de communication**, ceci dans un souci de développement durable.

Vous devez signer les documents demandés et les retourner à l'école dans les plus brefs délais afin de nous aider à bien gérer la correspondance papier.

Un enfant qui n'aurait pas d'autorisation de sortie signée se verra dans l'obligation de demeurer à l'école.

7. RÉCRÉATIONS

Les récréations sont des moments privilégiés pour tous les élèves afin qu'ils prennent une pause bien méritée.

À moins de température extrême comme une forte pluie ou du froid intense, nous sommes dans l'obligation morale d'envoyer tous les enfants à l'extérieur à toutes les récréations. **Il est donc de votre devoir que votre enfant soit habillé de façon adéquate selon la température.**

8. VISITEURS DANS L'ÉCOLE

- **SE PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE, PEU IMPORTE LA RAISON.**
- **Il est INTERDIT de circuler librement dans l'école même pour reconduire votre enfant à sa classe.**

Pour une question de sécurité, les portes de l'école sont toujours verrouillées. Vous devez circuler par la porte avant #1 située sur la rue Bourget et utiliser la sonnette placée à droite de la porte entre 7 h 30 et 11 h 30 ainsi qu'entre 12 h 30 et 15 h 30.

Pour rencontrer un membre du personnel de l'école, vous devez **prendre rendez-vous**, car une visite spontanée peut nuire au bon déroulement des cours donnés à votre enfant. Il est conseillé **d'envoyer un courriel à l'enseignant de votre enfant pour convenir d'une date**. Pour les autres membres du personnel, vous devez téléphoner à l'école au 418 543-6067 poste 3600 (secrétariat).

9. VISITE CHEZ DES AMIS ET TRANSPORT SCOLAIRE

La direction **ne peut** autoriser de départ vers un autre lieu que la résidence de l'enfant qu'il soit piéton ou usager du transport scolaire. Vous devrez faire une demande de deuxième adresse au transport scolaire. (Voir la procédure sur le site internet du centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay).

10. FUGUE

En cas de fugue, la direction avisera la sécurité publique ainsi que les parents de l'enfant concerné.

11. DROGUE ET CIGARETTE

Solliciter ou consommer de ces produits à l'école est totalement interdit. L'élève fautif sera suspendu et la situation sera évaluée en regard les événements.

12. MATÉRIEL ET FRAIS SCOLAIRE

Les membres de l'équipe-école sont heureux de prêter du matériel informatique, papier, des livres de la bibliothèque, etc. à ses élèves. Votre enfant est responsable de ce qu'il emprunte à l'école. Si toutefois, il advenait un bris de matériel, les frais seront chargés aux parents.

De plus, les frais scolaires devront être payés avant le mois de décembre de chaque année en cours.

Signature des parents : _____ Date: _____

Signature de l'élève : _____ Date: _____